

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4406)

## AMENDEMENT

N ° CL1052

présenté par

M. Ahamada, Mme Racon-Bouzon, Mme Le Peih, Mme Petel et M. Person

-----

### ARTICLE 15

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.